

Qu'est-ce-que la campagne Konbit Pou Chanjman?

Une initiative de la Fondation Digicel qui consiste à subventionner 15 organisations, à raison de 10,000 dollars américains chacune, pour la mise en œuvre d'un projet communautaire.

Qui peut participer?

Toute organisation à but non lucratif basée et enregistrée en Haïti, comprenant des associations ainsi que des institutions caritatives éducatives et religieuses existant depuis trois ans ou plus, peut faire une demande de subvention pour la campagne Konbit Pou Chanjman.

Que doit faire votre organisation pour participer ?

Les organisations doivent soumettre les documents suivants pour être admissibles :

- Formulaire de demande de subvention de Konbit Pou Chanjman de la Fondation Digicel dans le cas où la soumission ne serait pas faite en ligne directement ;
- Attestation d'un Ministère ou de la Mairie (à jour) ;
- Attestation bancaire, ou fiche de retrait ou fiche de dépôt sur un compte gourde, ne datant pas de plus de 3 mois ;
- Matricule Fiscale (à jour).

Où votre organisation peut-elle trouver et soumettre sa demande ?

- Le formulaire de demande de subvention est disponible dans les bureaux régionaux et les magasins de la Digicel, où les employés sont formés à assister toute organisation intéressée ;
- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli et les pièces légales requises peuvent être déposés dans n'importe quel magasin de la Digicel ;
- La demande peut être également soumise en ligne en utilisant le lien disponible sur le [www.fondationdigicelhaiti.org](http://www.fondationdigicelhaiti.org) dans les sections « portefeuille » et « subventions ».

Quels types de projets sont admissibles à cette initiative ?

La Fondation Digicel tiendra compte des projets qui relèvent des catégories suivantes:

Éducation	Moyens de subsistance
Culture	Accès
Inclusion	Prévention des catastrophes

Une organisation peut-elle faire une demande pour plus d'un (1) projet ?

Une organisation peut soumettre au maximum deux (2) projets de catégories différentes.

Quelle est la date limite ?

La date limite d'inscription est le 21 juillet 2023.

Quels sont les prix ?

15 organisations recevront chacune 10,000 dollars américains pour mettre en œuvre un projet communautaire. Il y aura au moins un gagnant par département.

Quand les gagnants seront-ils annoncés ?

Les gagnants seront annoncés en janvier 2023.

Comment les organisations seront-elles informées du statut de leur proposition ?

*Date limite de soumission (21 juillet 2023)*

Toutes les organisations ayant postulé sont automatiquement inscrites à la première phase et recevront un courriel les informant que leur proposition est en cours de traitement.

*Notification de la deuxième phase (7 septembre 2023)*

Toutes les organisations recevront un courriel indiquant si elles ont été retenues pour la deuxième phase. Celles qui l'auront été seront contactées pour planifier une visite de site avec l'équipe d'évaluation de Konbit Pou Chanjman. Les visites auront lieu entre septembre et décembre 2023.

Les organisations doivent être prêtes à présenter leur proposition verbalement et par écrit lors des entrevues de la deuxième phase.

Gardez à l'esprit les questions suivantes concernant le projet :

- Est-ce qu'il démontre une durabilité ?
- Aura-t-il un impact sur la communauté ?
- Les objectifs sont-ils réalisables ?
- Les membres de la communauté seront-ils impliqués ?
- Comment les bénéficiaires sont-ils impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Comment favorise-t-il l'inclusion, l'équité sociale et le développement communautaire ?
- De quelle manière contribue-t-il au développement d'Haïti ?
- Le budget est-il raisonnable ?
- La méthodologie d'évaluation est-elle cohérente et réaliste ?

*Notification de la phase finale (13 décembre 2023)*

Toutes les organisations ayant participé à la deuxième phase recevront un courriel indiquant si elles ont été sélectionnées pour la phase finale.

Au cours du mois de janvier 2024, les finalistes présenteront leur projet communautaire devant le jury de Konbit Pou Chanjman. Aussi, la remise des prix, où seront annoncés les gagnants, se fera durant le même mois.

Les gagnants bénéficieront également d'une formation sur la gouvernance et la gestion des organisations à but non lucratif.

Qu'attend-on des gagnants ?

Les gagnants devront signer un protocole d'accord avant de recevoir le prix.

Les fonds seront versés en trois (3) tranches (40% / 30% / 30%) et pour chacune d'elles, les organisations sont tenues de soumettre un rapport de suivi et d'évaluation, des photos et tout autre document requis.

Les organisations doivent être en mesure de participer à tout événement de relations publiques et partager l'impact du projet suite au financement de la Fondation Digicel.

**Ansanm n ap travay pou n bay tout moun yon chans**